



Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 14/03/2025

ID : 031-213104219-20250312-DEL2025_02_01-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 12 mars 2025
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-cinq et le douze mars à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
<u>27</u>	<u>27</u>	<u>26</u>	
DATE DE LA CONVOCATION			
6 mars 2025			
DATE D'AFFICHAGE			
6 mars 2025			

Etaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, ABADIE, MARTY, RAHIN, VIOLTON, BEGUE, BESOMBES, COUESNON
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CARRIERE, MIJOLE, PERON, GOUSSET, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

Mme LAFONT avait donné procuration à M. PERON
Mme COMBA avait donné procuration à Mme MARTY
Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN
Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. GOUSSET
M. BONTEMPS avait donné procuration à M. RENOUX

Absents

M. PIRIOU

Mme BESOMBES a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (26 voix pour).

DELIBERATION N° 2025-02-01

MA – Révision libre de l'ACI

Par délibération du Conseil Communautaire du 4 février 2025, le Muretain Agglo a approuvé une révision libre des Attributions de Compensation d'Investissement relative à l'exercice de la compétence voirie.

Conformément à la nouvelle méthode de calcul des ACI mise en œuvre dans le courant de l'année 2024, cette révision libre comprends :

- Le solde définitif 2024 de l'exercice de la compétence correspondant aux dépenses intervenues entre l'arrêt provisoire des comptes réalisé en octobre 2024 et la fin de l'année comptable ce qui représente pour Pins -Justaret cette année : 108 824 €



Envoyé en préfecture le 14/03/2025

Reçu en préfecture le 14/03/2025

Publié le 14/03/25

ID : 031-213104219-20250312-DEL2025_02_01-DE



- 50 % du bilan prévisionnel de l'exercice de la compétence pour 2025 soit 528 670 € (comprenant notamment la fin du parking des ALAE Avenue Carrière et le cheminement piétons cycles de l'avenue des espérances, diverses études, des travaux d'entretien et de mise en sécurité)

Le montant total de l'ACI prévisionnelle pour 2025 se monte donc à 637 494,00 €.

Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver la révision libre et le montant prévisionnel de l'ACI 2025.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (26 voix pour),

APPROUVE la révision libre de l'Attribution de Compensation d'Investissement 2025 dont le montant s'établit à 637 494,00 €.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 12 mars 2025
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

